

SOUTIEN AUX PROJETS SCIENTIFIQUES 2016

Prix Inserm de la SFODF attribué sous l'égide du **Comité d'Interface Inserm – Odontologie**

Un soutien financier 2016, d'un montant de 20 000€, alloué par la SFODF, sera attribué sous l'égide du Comité d'Interface Inserm – Odontologie afin de favoriser la réalisation d'un ou de deux projets de recherche individuels portés par des doctorants ou post-doctorants et en lien direct avec les acteurs et/ou les thèmes scientifiques d'Orthopédie Dento-Faciale.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier, en version électronique, doit être transmis à Mme NOLAIS (michele.nolais@inserm.fr) Inserm – Département de l'Evaluation et du Suivi des Programmes (DESP) – Paris.

pour le 20 Septembre 2016, délai de rigueur et doit comporter les éléments suivants :

- Curriculum Vitae du ou de la candidat(e) - *une page*
- Résumé du projet - *une page*
- Présentation du projet - *10 pages maximum* - précisant l'implication personnelle du candidat avec :
 - Etat actuel de la question, objectifs et stratégies de recherche.
 - Matériel et méthodes incluant l'analyse statistique.
 - Encadrement, faisabilité et signature du Directeur de laboratoire.
 - Utilisation du financement et précisions de co-financement(s).
 - Budget et agenda prévisionnels de l'étude.
 - Avis de dépôt des demandes réglementaires (études cliniques, expérimentation animale...).
 - Organigramme de l'équipe d'accueil et liste de ses publications au cours des 5 dernières années.
 - Participants orthodontistes et caractère structurant pour le champ scientifique.
 - Perspectives de développement induites par le projet.

SELECTION DU LAUREAT

Les étapes d'évaluation des projets et la sélection du (des) projet(s) soutenu(s) seront réalisées par les membres du Comité d'Interface. En fonction du nombre de dossiers déposés, une étape de pré-sélection, basée sur le résumé du projet, pourra être organisée par le Comité d'Interface.

La cérémonie de remise du soutien à la recherche aura lieu lors d'une journée d'étude du Comité d'Interface Inserm - Odontologie.

PUBLICATION DES TRAVAUX

Le(s) lauréat(s) du prix devra(ont) s'engager à présenter le projet l'année suivant la remise du prix, lors d'une session du Comité d'Interface organisée au sein de la SFODF. Il devra impérativement faire référence de la source de financement sur les publications correspondantes et les travaux seront publiés dans la revue de la SFODF, « L'Orthodontie Française ». Un tiré à part des articles devra être adressé au Coordonnateur du Comité d'interface.